



Nouvelle version à l'étude de la ligne directrice B-9 du BSIF, *Saines pratiques applicables aux engagements relatifs aux tremblements de terre*, et modifications apportées au TCM

OTTAWA – Le 15 août 2012 – Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié aujourd'hui une nouvelle version à l'étude de sa ligne directrice sur les pratiques applicables aux engagements relatifs aux tremblements de terre et rendu public les modifications connexes qu'il prévoit apporter à son Test du capital minimal (TCM) à l'intention du secteur des assurances multirisques.

Cette [version révisée](#) de la ligne directrice B-9 traite de façon plus élaborée de questions telles que la mesure du risque et la capitalisation au titre du risque de tremblement de terre (ce qui comprend la qualité des données et le risque lié à la modélisation). Le BSIF a commencé à discuter de ce projet avec le secteur des assurances multirisques en 2010. Les modifications qu'il prévoit apporter au régime de capitalisation donneraient lieu à la révision de certaines sections de la ligne directrice B-9, lesquelles seraient ensuite ajoutées à la ligne directrice sur le TCM pour en simplifier la consultation.

Les modifications proposées ont fait l'objet d'un vaste exercice de consultation auprès du secteur, le BSIF tenant à avoir l'assurance qu'elles seront efficaces et d'actualité. Les nouvelles versions de ces documents reflètent les résultats de ces consultations et les nouvelles normes et pratiques exemplaires observées à l'échelle internationale.

Les intéressés ont jusqu'au 30 septembre pour faire part de leurs observations au sujet de la nouvelle version de la ligne directrice B-9 et des modifications apportées au TCM. La publication des versions finales de ces deux documents est prévue d'ici la fin de l'année.

- 30 -

Information

Journalistes seulement :

Léonie Roux
Communications et consultations
613-949-8942
Leonie.Roux@osfi-bsif.gc.ca